

Délibération n°
2025.079

Séance du 27/11/2025
N° ordre : 07



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 24
dont 7 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n° 06

Virement de crédit n° 06

Décision modificative
Virement de crédits au
chapitre du personnel

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 02/12/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 02/12/2025

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDY, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI.

EXCUSES :

André CHASTAN (pouvoir donné à Alain ISELIN), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Carine PERRIER (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Considérant que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants ;

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de modifier l'inscription comme suit :

Intitulés des comptes	DIMINUT°/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants(€)	Comptes	Montants(€)
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL Produits de traitement	60624 020	162 000,00 162 000,00		162 000,00
012 – CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS Autre personnel extérieur Rémunération principale titulaires Rémunerations Cotisations à l’U.R.S.S.A.F. Cotisations aux caisses de retraites Autres charges sociales diverses Autres charges de personnel			6218 020 64111 020 64131 020 6451 020 6453 020 6478 020 6488 020	10 000,00 24 000,00 26 000,00 26 000,00 40 000,00 28 000,00 8 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		162 000,00		162 000,00

- APPROUVE la décision modificative indiquée, ci-dessus.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 27 novembre 2025,

Le Maire,


Alain LAPACHERIE